

18 décembre 2025

PROVINCE DE  
QUÉBEC  
VILLE DE THURSO

SÉANCE EXTRAORDINAIRE tenue à l'Hôtel de Ville, le jeudi 18 décembre 2025 à dix-sept heures, à laquelle sont présents :

SON Honneur la Mairesse, Madame Mélanie Boyer et les Conseillers suivants :

Philippe Boivin, Daniel Lafleur, Tyna Mathews, Robin Pilon, Jean Denis, Gabriel Marakis ;

Avis de convocation notifié au conseiller absent : Jean Denis ;

FORMANT QUORUM sous la présidence de son Honneur la Mairesse au fauteuil, le Greffier-trésorier et Directeur général Normand Dupont est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée. (quorum)
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption de Règlements :
  - a) Règlement N° 06-2025 modifiant le Règlement 04-2025 relatif au contrôle intérimaire visant à suspendre temporairement l'émission de permis de construction pour les bâtiments de type multiplex sur l'ensemble du territoire de la Ville de Thurso ;
  - b) Règlement N° 07-2025 sur la tarification des services rendus (exercice financier 2026) ;
  - c) Règlement N° 08-2025 sur la tarification des loisirs et événements (exercice financier 2026) ;
  - d) Règlement N° 09-2025 concernant l'imposition des taxes foncières pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et se terminant le 31 décembre 2026.
4. Avis d'appel offres pour soumission sur invitation : épandeur à trottoir sur remorque.
5. Adhésion à Ski la Seigneurie – Corporation des loisirs de Papineau.
6. Parole au public.
7. Levée de l'assemblée.

Rés. : 2025-12-315

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS  
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour, déposé par Madame la Mairesse, soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2025-12-316

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE le *Règlement N° 06-2025 modifiant le Règlement 04-2025 relatif au contrôle intérimaire visant à suspendre temporairement l'émission de permis de construction pour les bâtiments de type multiplex sur l'ensemble du territoire de la Ville de Thurso* soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2025-12-317

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

APPUYÉ PAR TYNA MATHEWS

18 décembre 2025

ET RÉSOLU :

QUE le *Règlement N° 07-2025 sur la tarification des services rendus (exercice financier 2026)* soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2025-12-318

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE le *Règlement N° 08-2025 sur la tarification des loisirs et événements (exercice financier 2026)* soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2025-12-319

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

ET RÉSOLU :

QUE le *Règlement N° 09-2025 concernant l'imposition des taxes foncières pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et se terminant le 31 décembre 2026* soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2025-12-320

CONSIDÉRANT la recommandation du contremaître des Travaux publics, monsieur Nicolas Brodeur pour procéder à l'achat d'un épandeur à trottoir sur remorque ;

CONSIDÉRANT le besoin de la Ville de Thurso de se munir dudit épandeur à trottoir sur remorque :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte les documents : Directives aux soumissionnaires et devis technique pour l'achat d'un épandeur à trottoir sur remorque, tel que préparé.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso demande des soumissions sur invitation (2026TH-INV01) auprès des entreprises ci-dessous pour l'achat de l'épandeur à trottoir sur remorque :

- Les Équipements Colpron inc. (Ste-Martine)
- Équipements GD (St-Augustin-de-Desmaures)
- Soudures Rivard (Mirabel)
- RPM Tech (Laval)

QUE les soumissions préparées sur les formules de soumission soient déposées dans des enveloppes scellées portant la mention « Soumission – achat d'un épandeur à trottoir sur remorque » à l'adresse suivante :

Bureau du Directeur général  
Ville de Thurso  
161, rue Galipeau  
Thurso (Québec) J0X 3B0

18 décembre 2025

QUE les soumissions soient acceptées jusqu'à 14 heures, le mercredi 28 janvier 2026 et elles seront ouvertes publiquement, immédiatement après l'heure de fermeture des soumissions à la même adresse, devant témoins, conformément à la loi.

QUE la Ville de Thurso ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui seront présentées et n'encourt aucune responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2025-12-321

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

APPUYÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise monsieur Jason Carrière, coordonnateur aux loisirs, à signer pour et au nom de la municipalité une entente avec la Corporation des loisirs Papineau pour un partenariat qui offre l'accès aux sentiers de ski de fond à Ski la Seigneurie, au coût de 1937.79\$ pour la saison 2025-2026 ;

QUE la dépense soit appropriée au poste budgétaire 02 701 90 996 (Subvention).

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : Tenue d'une période de questions :

Début à 17 h 05 ; Fin à 17 h 55.

Rés. : 2025-12-322

MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN PROPOSE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

QUE la présente séance soit levée à 17 heures 55.

Adoptée à l'unanimité.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Mélanie Boyer  
Mairesse

(signé)

\_\_\_\_\_  
Normand Dupont  
Greffier-trésorier et Dir. gén.

Je, Mélanie Boyer, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

(signé)  
\_\_\_\_\_  
Mairesse